



HOTEL DE VILLE  
31 rue Sainte Catherine  
84330 MODÈNE

**PROCÈS VERBAL**  
**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 décembre 2023**

**Présents :** Norbert LEPATRE, Alexandre ALLÈGRE, Marie-Hélène ENRIETTO, Yannick CORBIN, Christian RIPERT, Antonia DURAND,

**Absents excusés :** Sonia JACOBÉE pouvoir à Yannick CORBIN, Nancy DUFOUR pouvoir à Marie-Hélène ENRIETTO, Ivan ROBERT pouvoir à Alexandre ALLEGRE, Laetitia ALONSO pouvoir à Antonia DURAND

**Public :** néant

**Secrétaire de séance :** Marie-Hélène ENRIETTO

**Secrétaire adjointe :** C. BONHOMME

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres d'être présents et déclare la séance ouverte à 20h00. Il donne lecture du PV de la séance précédente, du 24 octobre 2023 ; PV approuvé à l'unanimité des membres présents.

**1. Comptes-rendus des différentes réunions des syndicats et commissions**

**EPAGE** (Y. CORBIN) : Néant, prochaine réunion fixée au 14 décembre

**Syndicat d'énergie Vauclusien** (A. ALLEGRE) : la réunion du 6 décembre dernier sur le terrain n'était finalement pas pour l'audit des bâtiments communaux. Il sera prochainement fixé et pris en charge financièrement par le SEV. Monsieur le Maire précise qu'il faudrait peut-être ajouter le bâtiment de l'église dans la liste des bâtiments communaux concernés par l'audit.

**Syndicat Rhône Ventoux** (A. ALLEGRE) : Néant, prochaine réunion fixée au 14 décembre

**Syndicat Forestier** (Y. CORBIN) : lors de la dernière réunion, l'ordre du jour concernait le passage à la m57 en comptabilité, le point sur les travaux, la médiation avec le personnel et la présentation des comptes.

**Parc Naturel Régional (PNR)** : Néant

**COVE** : Néant

**2. Point sur les travaux**

- **Aire de nature et loisir / Aire de jeux** : Les agrées adultes et enfants ont été contrôlés par la société SOLEUS. Yannick CORBIN donne le compte rendu de cette visite et signale un des agrées adultes nécessitant de changer des pièces. La mise en sécurité sera faite en attendant de voir s'il est possible de commander les pièces défectueuses. Les autres agrées ne nécessitent qu'une intervention légère pour plus de sécurité (mousse polyuréthane).

- **Curage fossés** : Suite aux devis présentés en dernière séance (3094.50€), la mairie reste dans l'attente de recevoir la convention voirie signée de la Cove pour ensuite pouvoir planifier une intervention.

- **Illuminations de Noël / sapin** : en place depuis les 22 et 23 novembre, quelques illuminations ont été achetées pour remplacer les défectueuses (Alexandre ALLEGRE) et les enfants de la MAM sont venus accrocher les boules de Noël au sapin qu'ils ont réalisées eux-mêmes.

- Toiture mairie 1900 : suite à la déclaration de sinistre faite auprès de notre compagnie d'assurance AXA, un expert (Elex Vering) doit passer le 17 janvier 2024. Monsieur le Maire a présenté le projet en séance du CRTE à la Cove le 30 novembre dernier, devant monsieur le Sous-Préfet.

Suite aux conseils de monsieur le Sous-Préfet sur le projet de travaux touchant la Mairie 1900, il convient d'ajouter au projet les travaux de rénovation du mur du lavoir et d'appeler le dossier « **restauration du patrimoine ancien** » plutôt que « travaux toiture mairie 1900 ». Le projet sera donc appelé comme préconisé et les demandes de financement seront faites en ce sens.

Monsieur le Sous-Préfet a également vivement conseillé à monsieur le Maire de faire plusieurs demandes de financements, notamment auprès de la Cove (fond de concours Patrimoine), et de la Région (nos communes d'abord). Une demande de DETR et DSIL seules ne semblent pas suffisantes.

### 3. Délibérations

- **DETR / DSIL** : Comme vu précédemment en cette même séance, il convient de formuler une demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et non de Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) car le projet ne répond pas aux critères DSIL. Cette demande doit être faite auprès de la Sous-Préfecture, au titre de travaux de restauration du patrimoine ancien. Un dossier doit être déposé avant le 01 février 2024. Le devis de travaux datant de début d'année, il convient certainement de le faire réévaluer.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble des membres présents de se prononcer sur une demande de DETR pour le projet de travaux de restauration du patrimoine ancien (Mairie1900 et lavoir).

**Délibération votée POUR à l'unanimité.**

- **REGION** : Monsieur le Maire explique qu'il est possible de formuler une demande de financement auprès de la Région au titre de l'action « nos communes d'abord » pour le projet de travaux de restauration du patrimoine ancien. Suite à la rencontre des agents de la Région lors du salon des Maires, Carine et Angélique ont eu un contact avec l'antenne sur Avignon et un RDV est fixé au 09 janvier 2024 pour mieux comprendre comment ce service peut nous apporter son aide dans le montage et le suivi du dossier de demande de subvention.

Il est convenu de délibérer sur la question qu'après le rdv du 09 janvier : **report du vote.**

- **Cove – Fonds de concours Patrimoine** : Monsieur le Maire propose de solliciter également la Cove pour une demande de financement au titre du fonds de concours Patrimoine. Il convient de se rapprocher de Monsieur FORESTIER pour en connaître le fonctionnement.

**Rappel** : ces demandes de subvention doivent respecter le principe de financement minimal de 20% en autofinancement communal, voir même 30% selon les projets.

- **Taxe d'Aménagement** : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une agence immobilière accompagnée d'un aménageur, s'est présentée en mairie pour envisager le projet d'aménagement de l'OAP « petit prayau ». Plusieurs questions ont été posées, notamment concernant le passage de la ligne électrique en aérien, l'éventuelle extension de réseau électrique, l'aménagement foncier en lui-même, etc...les questions ont été soumises au service IADS en charge de l'instruction des demandes d'urbanisme sur la commune. Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de prendre le temps de la réflexion sur le sujet et de prendre une décision concernant ce taux dans une prochaine séance.

**Report du vote.**

**Rappel** : le taux de TA doit être voté avant juillet de chaque année pour être applicable au 01 janvier N+1

- **Taxe sur les logements vacants** : monsieur le Maire donne lecture des observations émises par la Préfecture au sujet de la délibération n°2023-13 précédemment prise en séance du 12/09/2023 et demande à l'assemblée de bien vouloir retirer cette délibération.

**Délibération votée POUR le retrait de la délibération 2023-13 à l'unanimité.**

#### **4. Décision Modificative**

Suite au changement de valeur du point d'indice, le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » (servant à rémunérer les indemnités élus et cotisations afférentes), n'est plus suffisamment approvisionné pour régler les indemnités de décembre.

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative pour augmenter les crédits de 300€ comme présenté ci-dessus.

**Délibération votée POUR à l'unanimité.**

#### **5. Questions diverses et sociales**

- **Prime pouvoir d'achat** : Monsieur le Maire donne lecture du décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale. Conditions à remplir :
  - Avoir été nommés ou recrutés par un employeur public mentionné au I de l'article 1er à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023,
  - Etre employés et rémunérés par un employeur public mentionné au I de l'article 1er au 30 juin 2023
  - Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

Cela concerne les 4 agents de la commune, pas le CDD qui ne remplit pas les conditions.

Ce décret instaure une prime pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire dont les montants de référence s'échelonnent entre 300€ et 800€, versés en 1 ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Une décision précisant le montant est attendue pour envoi au CGD84, décision qui sera examinée par le Comité Social Territorial (au CDG84) pour avis.

L'ensemble des élus présents préfèrent reporter le vote à une prochaine séance pour qu'un maximum d'élus municipaux puissent se prononcer sur la question. **Report du vote.**

- **Téléthon** : monsieur le Maire indique qu'un bénéfice de 630€ a été récolté au profit du Téléthon.
- **Repas des aînés** : 16 décembre. Monsieur le Maire fait le point sur l'organisation.
- **Pizza Marina** : monsieur le Maire informe que le camion de pizza qui devait venir, a finalement annulé sa demande en invoquant un prix de place trop élevé.
- **Pompe fontaine** : Alexandre ALLEGRE expose le problème rencontré avec la pompe de la fontaine. Le dysfonctionnement électrique demande l'intervention d'un technicien spécialisé. Yannick CORBIN se propose de venir voir.
- **Container** : Yannick CORBIN demande si le litige avec la propriétaire du container a été réglé. Monsieur le Maire indique que la personne n'est pas allée chercher sa lettre recommandée et qu'il convient maintenant d'aller la rencontrer directement pour une remise en main propre.
- **Plans réseaux assainissement** : Alexandre ALLEGRE demande si de nouveaux plans du réseau ont été fournis depuis le raccordement à la STEP de Carpentras. La secrétaire informe que non et se charge de les demander.
- **Ecole** : la lumière extérieure de l'école reste allumée, il est convenu de le signaler. Un autre problème a été signalé à monsieur le Maire, concernant l'évacuation des eaux de pluie. Effectivement, lors de fortes pluies, de l'eau s'accumule et stagne devant le portillon d'entrée de l'école. Des travaux sont nécessaires pour remédier au phénomène. Christian RIPERT se propose d'aller voir.
- **Eclairage public** : Yannick CORBIN signale 1 point lumineux défectueux chemin des Libertonnes. Alexandre ALLEGRE informe que la société INEO devrait intervenir d'ici la fin d'année car ils ont constaté 6 ou 8 points lumineux défectueux.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h20.

Le Maire  
Norbert LEPATRE

La secrétaire de séance  
Marie-Hélène ENRIETTO